



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2022-036
PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION
CHEMIN DES DAMES

Le Maire de VITTEAUX,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière – huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation lors du du concours des chevaux de Trait situé en agglomération de Vitteaux.

ARRÊTE

Article 1er

Le **LUNDI 15 AOUT 2021 de 07 heures à 20 heures au plus tard**, la circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur :

- Chemin des Dames, du carrefour avec la RD 70 jusqu'au carrefour avec l'avenue Carnot et de l'Avenue Carnot en laissant accès à la piscine jusqu'à la RD 70, hormis pour les véhicules de secours et du service d'incendie.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la commune sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vitteaux. Monsieur le Maire de la commune de Vitteaux, M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vitteaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à

- Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux, Agence territoriale Cote d'Or Auxois Morvan,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Venarey-les-Laumes et de Vitteaux
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Vitteaux
- L'Union Nationale du Cheval Trait Auxois de Vitteaux

Fait à VITTEAUX, le 22 juillet 2022

Pour le Maire et par délégation, l'Adjoint
Michel RAVAROTTO